



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 8 au 12 juillet 2019

**LES REPRÉSENTANTS DES FILIÈRES DES OUTRE-MER SERONT REÇUS AU
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE LE 24 JUILLET :**

La mobilisation collective des filières de l'agriculture, l'élevage, l'industrie, le bois et la pêche des DOM auprès du gouvernement commence à porter ses fruits.

En effet, Isabelle Chmitelin, la directrice du cabinet du Ministre de l'agriculture, recevra les représentants de ces filières le 24 juillet donnant finalement suite à de nombreux courriers et demandes d'audience restés sans réponse depuis le début du présent quinquennat.

Selon certaines informations, le Gouvernement accepterait les demandes de la filière banane et de la filière canne-sucre.

Néanmoins, selon nos informations, le Gouvernement n'a pas encore pris d'engagements visant à satisfaire les demandes des autres filières ultramarines : la revalorisation de l'enveloppe CIOM pour les filières de l'élevage et des fruits et légumes ; la mise en place de cotisations volontaires obligatoires (CVO) au sein des interprofessions de La Réunion ; la confirmation de l'enveloppe en faveur du bois de Guyane ; la non-récupération des aides européennes PCS versées à la filière pêche lorsque les manquements sont imputables à l'Etat ; la mise en œuvre de l'aide d'Etat en faveur du renouvellement de la flotte de pêche artisanale des DOM ; l'accès des pêcheurs artisans réunionnais à la pêche à la légine dans les TAAF ; ainsi que l'octroi par l'Etat de licences de pêche exploratoire hauturière en Guyane.

Par conséquent, l'ensemble des représentants des productions locales des DOM, y compris les filières canne-sucre et banane, poursuivent leur mobilisation collective et leur concertation en vue du rendez-

Semaine du 8 au 12 juillet 2019

vous du 24 juillet. De nombreux élus des Outre-mer – parlementaires, élus régionaux et municipaux – ont déjà manifesté leur soutien envers cette démarche des professionnels.

La même délégation de socioprofessionnels a également demandé un rendez-vous à la Ministre des Outre-mer, à une date rapprochée, pour évoquer les inquiétudes susmentionnées, ainsi que le besoin de maintenir le régime des différentiels d'octroi de mer en faveur du développement de la production locale sur la période 2021-2027.

2EME FORUM DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE DES RUP : Le 9 juillet avait lieu à Bruxelles le 2eme Forum des affaires maritimes et de la pêche dans les RUP, cette année consacré à l'économie bleue dans les RUP. L'économie bleue, concept qui regroupe l'ensemble des secteurs économiques et scientifiques en lien avec l'exploitation et la préservation des océans, a été présentée par le Commissaire européen à la pêche, Karmenu Vella, comme une opportunité à fort potentiel pour les Régions ultrapériphériques. Au cours des différents panels, les intervenants, principalement issus de la Commission européenne et des autorités locales des RUP, ont insisté sur le paradoxe qui existe entre d'une part, un fort chômage dans les RUP et d'autre part une faible attractivité des métiers de la mer. Ils ont aussi insisté sur la nécessité d'améliorer la formation, prenant l'exemple de certaines initiatives soutenues par l'Union européenne. Des projets innovants dans le partage de connaissance (ORFISH) ou encore dans la valorisation des micro et macro-algues ont été présentés. Le Directeur général de la DG MARE, Joao Aguiar Machado, a clôturé le Forum en insistant sur le levier que constitue l'économie bleue pour créer des emplois et de la croissance localement. Il a aussi rappelé que le règlement FEAMP post 2020 était en cours de négociations à Bruxelles et que la Commission européenne se félicitait d'avoir prévu une enveloppe spécifique aux RUP, tout en rappelant que cette enveloppe n'avait pas vocation à financer des nouveaux navires et qu'il fallait s'en tenir aux aides d'Etat récemment autorisées par Bruxelles. Enfin, il a annoncé qu'il quitterait très prochainement ses fonctions à la DG MARE pour rejoindre l'OMC. Son successeur à la DG MARE n'a pas encore été désigné.

LA COMMISSION SE PENCHE SUR L'EXTENSION APRÈS 2020 DE LA DÉROGATION FISCALE EN FAVEUR DU RHUM TRADITIONNEL DES DOM : La Commission vient de lancer une consultation des parties prenantes dans le cadre de l'évaluation du régime fiscal en faveur du rhum traditionnel des DOM, dans la perspective du renouvellement de la Décision pour la période post-2020.

Cette consultation a été lancée le 8 juillet et est ouverte jusqu'au 5 août. Quatre scénarios sont étudiés par la Commission dans son évaluation du dispositif existant :

1. Le scénario « de base » consiste à renouveler en l'état la Décision du Conseil sans modification substantielle de son fonctionnement ;

Semaine du 8 au 12 juillet 2019

2. L' « Option 1 » qui consiste à supprimer le dispositif, on peut noter que la Commission indique déjà expressément les effets négatifs d'une telle suppression (disparition de la production locale de rhum et destruction de la filière canne-sucre-rhum et de la valeur ajoutée locale) ;
3. L' « Option 2 » qui consiste à renouveler la Décision mais en supprimant le contingent fiscal, la Commission indique déjà que cette option entraîne des risques de distorsion de concurrence sur le marché continental et entraînera d'éventuels différends commerciaux avec les opérateurs de pays tiers ou continentaux ;
4. Enfin l' « Option 3 », qui consiste à renouveler la Décision avec un contingent pouvant être révisable à la hausse au cours de la période d'application de la Décision.

Cette dernière option est privilégiée par les services de la Commission qui indiquent dans le document de consultation qu'elle permettrait de « *Maintenir la filière canne-sucre rhum, apporter une solution aux surcoûts auxquels font face les producteurs des DOM sans distorsion sur le marché français ou européen, apporter une sécurité juridique sur une période déterminée longue, réduire le risque de différends commerciaux. L'optimisation de cette mesure afin de la mettre en œuvre en accord avec les contraintes de l'ordre juridique européen pourrait entraîner des coûts et des charges administratifs supplémentaires mais ceux-ci seraient probablement inférieurs à la charge créée par le système actuel.* »

Une seconde consultation publique sera organisée, probablement à la rentrée après la remise du rapport d'évaluation actuellement préparé par un cabinet indépendant. Cette seconde consultation sera la dernière avant une prise de décision de la Commission sur le renouvellement.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 15 AU 19 JUILLET 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 15/07			Conseil de l'Union européenne « <i>Agriculture et pêche</i> » Sucre/PAC/Mercosur	
Mardi 16/07				
Mercredi 17/07				
Jeudi 18/07				
Vendredi 19/07				